EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ

L'an deux mil VINGT QUATRE Le 19 décembre 2024 à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Pouilly Sous Charlieu Sous la présidence de Monsieur René VALORGE Date de la convocation: 12 décembre 2024

Présents: M. GROSDENIS Henri, M. CHIGNIER Bernard, Mme MONTANES Véronique, Mme GASDON Christine, M. FAYOLLE Jean, M. DURANTIN Michel, M. BERTHELIER Bruno, M. HERTZOG Etienne, M. LACROIX Jérémie, M. LAPALLUS Marc, M. BUTAUD Jean Charles, M. LOMBARD Jean Marc, M. GODINOT Alain (arrivé à 19h25), Mme DUGELET Isabelle, Mme VAGINAY Hélène, Mme LEBEAU Colette, M. VIODRIN Jérôme, Mme JOLY Michelle, M. LAMARQUE Michel, Mme TROUILLET Nelly, M. VALORGE René, Mme CARRENO Mercédès, M. CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, Mme CALLSEN Marie-Christine, M. DESCAVE Guillaume, M. AUBRET Alain, M. PALLUET Dominique, M. DUBUIS Pascal, M. MOULIN Bernard, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice :

41

Nombre de présents :

31

Nombre de votants: 37

Excusés: M. MATRAY Jean-Luc, M. MEUNIER Gérard, Mme BOURNEZ Christine, me FEJARD Carole, Mme PONCET Sylvie, Mme URBAIN Sandrine, M. VALENTIN Alain, M. DESBENOIT Bernard, M. JARSAILLON Philippe, M. CHENAUD Fabrice.

Pouvoirs: Mme BOURNEZ Christine à M. FAYOLLE Jean, Mme FEJARD Carole à M. DURANTIN Michel, Mme PONCET Sylvie à M. LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine à M. HERTZOG Etienne, M. VALENTIN Alain à M. DESCAVE Guillaume, M. CHENAUD Fabrice à Mme CALLSEN Marie-Christine.

Election d'un secrétaire de séance : Mme GASDON Christine (Boyer).

N°2024/N°206

OBJET: PETITE VILLE DE DEMAIN – CONVENTION PARTENARIALE AVEC LA CHAMBRE DE COMMERCE D'INDUSTRIE LYON METROPOLE ST ETIENNE ROANNE 2025-2026

M. Michel LAMARQUE, Vice-président en charge de l'économie, présente la proposition de convention partenariale avec la Chambre de Commerce d'Industrie Lyon Métropole St Etienne Roanne 2025-2026.

Acteur essentiel de la politique à destination des entreprises sur le territoire de Charlieu Belmont Communauté, la CCI Lyon Saint-Etienne Roanne, nous sollicite afin de mettre par écrit les différents partenariats de travail que nous disposons et en développer des complémentaires.

La convention est proposée sur une durée de 2 ans jusqu'à la fin du mandat (2025-2026). La CCI déploie ce principe de conventionnement avec tous les territoires.

Ainsi la CCI propose au sein de la convention l'ensemble de ces prestations de manière individuelle et mobilisable au besoin en fonction des appels à projet.

Les coûts:

- -analyse de marché: 4500€
- -estimation du fonds de commerce : 1275€
- -aide à la sélection du porteur de projet (jury) : 850€ (prix à voir à la baisse puisqu'il correspond à une journée entière de prestation)
- -accompagnement post installation : 850€ (2/3 points annuels pendant les 3 premières années d'installation)

L'accompagnement post installation pourrait faire l'objet d'un prix apporté aux porteurs de projets lauréats des AAP commerce explicitement indiqué dans le formulaire de communication et de candidature.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- Approuve la convention proposée par la CCI (ci-annexée),
- Autorise M. le Président à la signer, et préciser que dans le cas des AAP commerce, une mobilisation des prestations se fera au besoin et au cas par cas sous forme d'une commande expresse.

Le Secrétaire de séance Représentant de la commune de Boyer Mme GASDON Christine Le Président de la Communauté De Communes M René VALORGE